

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLECOMTAL AVEYRON**

SEANCE DU 24 JANVIER 2022

L'an deux mil vingt deux le vingt quatre janvier à vingt heures trente le Conseil Municipal de Villecomtal légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrice PHILOREAU, Maire de Villecomtal.

Date de la convocation du Conseil : le 17 janvier 2022

Etaient présents : M. Patrice PHILOREAU, M. Jean-François PRADALIER, M. Jean-Pierre COUGOULE, M. Joël FAU, M. Roger TEYSSEDRE, Mme Emilie DALBIN, M. Etienne ALBESPY, Mme Nawal BRACKELEER et Mme Alice PACALET, membres du conseil.

Absents et excusés : Mme Marion COUTÉ et M. David BASIRE

Secrétaire : M. Roger TEYSSEDRE a été nommé secrétaire.

Convention cadre et contrat de prestation de service dans le cadre de Petites Villes de Demain :

VU les dispositions du CGCT, notamment son article 1 ;

VU les statuts du PETR du Haut Rouergue et plus spécifiquement l'article 6 « intervention du PERTR dans le cadre de la réalisation de prestations de service » ;

VU les conventions Petites Villes de Demain signées par les communautés de Communes Comtal Lot et Truyère et de Causses à l'Aubrac ;

VU le recrutement de Laura DEVEZE en date du 2 septembre 2021 ;

Considérant qu'en application des dispositions des articles précités du CGCT, les communes peuvent confier par convention la gestion de certains services relevant de ses attributions au PETR du Haut Rouergue ;

Considérant que ce mécanisme est en outre conforté, dans son mode de passation sans mise en concurrence ni publicité préalable, par la jurisprudence (CJUE, 13 novembre 2008, Coditel Brabant SA, aff. C324/07 ; CAA Paris 30 juin 2009, Ville de Paris, n° 07PA02380 et « Landkreise-Ville de Hambourg » : CJUE, 9 juin 2009, commission c/RFA, C-480/06) ;

Considérant que cette convention n'entraîne pas un transfert de compétence mais une délégation de la création du service en cause « service d'accompagnement complémentaire dans le cadre des programmes Petites Villes de Demain et Bourg Centre Occitanie » ;

Considérant que ce service s'adresse à des communes à l'échelle du PETR du Haut Rouergue au sein des deux communautés de communes membres et qu'il permet de bénéficier de l'appui et de l'interaction directe avec les autres missions du PETR dont le financement ;

Considérant qu'il convient de fixer les modalités de la convention par laquelle les communes, entendent confier la création du service en cause au PETR.

Monsieur le Maire rappelle que suite au recrutement de Laura DEVEZE dans le cadre de la mise en œuvre du programme Petites Villes de Demain, il est nécessaire de conventionner entre les communes concernées (Laissac, Entraygues-sur-Truyères et Villecomtal) et le PETR du Haut Rouergue.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention cadre et du contrat de prestation de service (cf annexe). Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité :

APPROUVE la convention cadre de prestation de service et son contrat annexé entre le PETR du Haut Rouergue et les trois communes concernées.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Loyer de la Maison des Assistantes Maternelles :

Après délibération, il a été convenu et arrêté ce qui suit : le montant de l'avis d'échéance mensuelle est porté à 441 € à compter du 1^{er} mars 2022 pour le logement situé 8 Impasse de la Blanzague. Le montant des charges sera de 9 euros par mois, une régularisation se fera en fin d'année si besoin.

En vertu du paragraphe concernant l'actualisation du montant du loyer en fonction de l'indice de référence des loyers reste inchangée.

Le loyer sera révisé chaque année au 1^o Juillet. L'indice de référence étant celui du 4^o trimestre de l'année précédente.

Loyer logement 20 Avenue Joseph Vidal :

Après délibération, il a été convenu et arrêté ce qui suit : le montant de l'avis d'échéance mensuelle est porté à **369 euros** à compter du 1^{er} février 2022. Le montant des charges sera de **107 euros** par mois, une régularisation se fera en fin d'année si besoin.

En vertu du paragraphe concernant l'actualisation du montant du loyer en fonction de l'indice de référence des loyers reste inchangée. Le loyer sera révisé chaque année au 1^o Juillet. L'indice de référence étant celui du 4^o trimestre de l'année précédente.

Le Conseil Municipal approuve en même temps la mise à disposition gratuitement de cet appartement pendant une période de trois mois suivant la date de son installation, les charges restent dues.

Restructuration d'un Ilot Centre Bourg:

La commune souhaite poursuivre l'effort de revitalisation d'amélioration du cadre de vie de son centre bourg en restaurant un îlot prioritaire et idéalement situé au centre du village, composé aujourd'hui d'immeuble d'habitations dont une partie est vacante, vétuste, voire insalubre.

La commune est maître d'ouvrage de la salle intergénérationnelle située en rez-de-chaussée du bâtiment sénior.

L'ensemble des travaux nécessaire à la construction de cet espace sont estimés à 575 097 euros H.T.

Pour compléter le dossier de demande d'aide le Conseil Municipal approuve le plan de financement comme suit :

Montant H.T.	575 097.00 €
Montant des travaux subventionnable	530 122.00 €
Subvention DETR 44.33%	235 000.00 €
Autofinancement communal	340 097.00 €

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager toutes démarches nécessaires à conclure ces travaux.

Aménagement d'un espace public :

Nous avons lancé une consultation des prix auprès de trois entreprises.

Après comparatif, le choix c'est portée sur l'entreprise EGTP pour un montant de **27 675€ euros H.T** soit **33 210 euros TTC**.

Le Conseil Municipal accepte ce devis et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Aménagement d'un espace public et demande de DETR:

La 3CLT a mis à disposition des communes, une personne en charge des « petites études ». Elle nous à fait une proposition d'aménagement du parking du cimetière :

- Proposer un parking plus qualitatif
- Gérer les problèmes des eaux pluviales
- Participer au ralentissement des véhicules descendant la RD 22

Suite à la validation du projet, la commune a lancé une consultation des prix auprès de trois entreprises. Après comparatif, le choix s'est porté sur l'entreprise EGTP pour un montant de **27 675€ euros H.T** soit **33 210 euros TTC**.

Le Conseil Municipal accepte ce devis et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Pour compléter le dossier de demande d'aide, le Conseil Municipal approuve le plan de financement comme suit :

Montant H.T.	27 675.00
Subvention DETR 25%	6 918.75
Autofinancement communal	20 756.25

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à conclure ces travaux.

Restructuration de la salle Associative :

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil municipal en date du 8 février 2021, nous avons mandaté M. GINISTY, Architecte pour nous faire une proposition de devis concernant la restructuration de la salle Associative. Nous avons étudié lors du conseil du 30 août 2021 son estimation, à savoir :

- **Travaux de premier œuvre :** réfection de la couverture, adaptation des maçonneries côté départementale, remplacement des menuiseries, isolation des murs par l'extérieur et création d'un parvis côté est, s'élèvent à **280 000 euros H.T.**
- **Travaux de second œuvre :** réfection toutes parois intérieures, travaux de plomberie/sanitaires/ventilation, travaux d'électricité/réseaux/chauffage, travaux pour équipement scénique, s'élèvent à **220 000 euros H.T.**
- **Travaux optionnels plus values pour :** chauffage et climatisation, parement extérieur de type TRESPA et couverture sur parvis, s'élèvent à **147 000 euros H.T.**

Pour la deuxième phase, consiste à lancer un appel à consultation pour le Maître d'œuvre.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à la poursuite de ce projet y compris la demande de subvention au titre de la DETR.

Dossier de pré-candidature « Bourgs Centre Occitanie / Pyrénées Méditerranées » :

La Commune décide d'adhérer au programme Bourgs Centre Occitanie, pour cela la signature d'un Contrat Bourg Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée est précédée de trois étapes successives :

- L'acte de pré-candidature en constitue la première,
- La deuxième étape vise à identifier le contenu des réflexions devant être engagées à l'occasion de l'élaboration du Projet de développement et de valorisation (cahier des charges, méthode de travail, pilotage,...) ; cette étape fera l'objet d'échanges préalables avec les services de la Région,
- La troisième étape constitue la phase proprement dite d'élaboration du Projet qui se conclura par la rédaction du Contrat Bourg Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal valide et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cet effet.

Budget primitif commune 2022 :

Vu que les restes à réaliser ne permettent pas de couvrir la facture de la société CMA, le Conseil Municipal s'engage à inscrire au budget primitif de 2022 au programme 21578-203 : Achat de matériels, la somme de 2 664 euros.

Questions diverses :

Petites Cités de Caractère :

Suite à notre labellisation « Petites Cités de Caractère » nous allons passer commande de 1 000 brochures afin de les déposer dans différents lieux touristiques de notre secteur.

Aménagement du terrain de quilles sur l'esplanade en dessous de la Maison de Santé :

Deux devis nous ont été présentés :

- L'entreprise FRIC pour un montant de 4 620.72 euros TTC pour la confection de différents supports en fer.
- L'entreprise BJS Distribution pour un montant de 2 220.85 euros TTC pour le grillage.

Le Conseil Municipal accepte ces devis et autorise Monsieur le Maire à les signer.

Diagnostic Petites Villes de Demain :

Le diagnostic Petites Villes de Demain est pratiquement achevé. Une réunion de travail sera organisée début février pour travailler sur la matrice AFOM (atout/force-opportunité/menace). Le projet de document a été adressé à chaque conseiller.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Le Maire,
Patrice PHILOREAU

« LES BOURGS-CENTRES OCCITANIE PYRÉNÉES MÉDITERRANÉE » : UN ENJEU MAJEUR POUR L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES

De par son rôle de chef de file dans le domaine de l'aménagement et de l'égalité des territoires, la Région a décidé de soutenir les investissements publics locaux permettant de renforcer l'attractivité des « Bourgs-centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée ». Cette nouvelle politique se traduit par la mise en place d'un « bouquet » de dispositifs qui pourront être mobilisés en fonction des spécificités et du Projet global de développement de chaque Bourg-centre.

L'élaboration de ce Projet de développement et de valorisation du Bourg-centre s'appuie d'abord sur un diagnostic stratégique et partagé qui repose sur :

- une analyse approfondie du Bourg-centre et de ses fonctions de centralité vis à vis de son territoire environnant,
- les orientations définies par les Schémas existants ou en cours d'élaboration tels que les SCoT, PLUI, les Schémas d'accessibilité aux services, etc.

Ce même diagnostic doit permettre d'identifier les enjeux et les leviers indispensables au renforcement de l'attractivité du Bourg-centre.

Une fois ces enjeux identifiés et clairement posés, il convient ensuite de définir le projet qui doit traduire la vision à moyen et long termes sur le positionnement du Bourg-centre et ses fonctions de centralité dans les domaines de la qualité du cadre de vie, du

développement économique, de la qualité des aménagements urbains et de l'habitat, de la valorisation du patrimoine local, de la qualité environnementale, du lien social entre les habitants, de la mobilité, etc. Cette phase d'élaboration du projet s'appuiera sur un cahier des charges défini avec le concours des services de la Région et des partenaires concernés ; elle pourra faire l'objet d'un accompagnement financier de la Région. Ce projet se traduit enfin par un programme d'actions opérationnel pluriannuel et spatialisé.

Le projet constituera le socle du Contrat « Bourg-centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée » qui s'inscrira, dans le cadre des prochaines politiques contractuelles territoriales régionales pour la période 2018 / 2021.

.....
Les collectivités qui souhaitent s'engager dans cette démarche peuvent faire acte de pré-candidature en retournant le présent document dûment renseigné et accompagné d'un courrier co-signé par la Commune et ses partenaires (EPCI, territoire de projet,...) à l'adresse suivante :
RÉGION Occitanie / Pyrénées-Méditerranée
Hôtel de Région
Direction de projet des politiques contractuelles territoriales et appui à l'attractivité touristique
22 avenue du Maréchal Juin
31406 Toulouse cedex 9
Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez envoyer un message à l'adresse suivante : bourgscentresoccitanie@laregion.fr